



Pouvoir municipal en matière commerciale

Par **claudio**, le **07/11/2011** à **09:36**

Bonjour, Depuis trois générations, ma famille et moi-même sommes commerçants alimentaires dans une petite commune de 1100 habitants. Depuis quelques années la municipalité veut un supermarché, mais n'a aucun contact avec mon entreprise pourtant la plus dynamique du canton. La municipalité a modifié à plusieurs reprises le POS pour rendre constructible des terrains, elle a démarché Intermarché, a modifié en 48 heures un permis de construire car il était attaqué au Tribunal Administratif. J'avais déposé une demande de permis qu'ils ont tenté de refuser, mais ont dû accepter car mon architecte avait bien fait son travail. Je l'ai reçu le plus tard possible légalement, et ils ont de façon manuscrite, rayé les deux mois de recours des tiers pour rajouter au stylo six mois. Ce retard a permis à Intermarché d'achever son travail pratiquement avant que je puisse débiter des travaux, or il est certain que deux commerces un peu significatifs ne peuvent vivre. Par ailleurs, mais là, c'est difficile à prouver, un collègue qui connaît mieux que moi la municipalité m'a indiqué être presque sûr que le terrain a été bradé par la Municipalité et qu'elle "aurait financé les travaux de terrassement". La municipalité se comporte comme pour SON commerce et moi, 57 ans, vais me retrouver sans travail. Que puis-je faire? MERCI;

Par **claudio**, le **17/11/2011** à **20:15**

Le favoritisme de la mairie se comprend facilement, le supermarché INTERMARCHÉ vient d'ouvrir et monsieur le maire vend ses vœux en faisant lui-même une animation à INTERMARCHÉ pour la semaine d'ouverture.

Par **claudio**, le **21/11/2011** à **08:19**

le problème est résolu: ma mère est victime d'une forme d'attaque, et moi, je n'aurais plus besoin de rien. Il est dérisoire de s'accrocher à ce monde.